

UNE MOBILISATION GAGNANTE, UNE NÉGOCIATION PAYANTE

La forte mobilisation bruyante et visible de ce printemps nous aura permis d'obtenir les mêmes augmentations que nos collègues du ROC. La hausse de salaire d'un peu plus de 5% en 2024 et d'un minimum de 1,5% en 2025, c'est ce que la Guilde a signé. C'est la victoire de la mobilisation des membres lors des journées où nous avons « fêté » nos chèques de paie.

Le bilan de cette opération express : un minimum de plus de 6,5% sur deux ans. On peut être fiers de nous. Dans toutes les stations du Québec et de Moncton, les membres du STTRC sont sortis pour dénoncer le traitement inéquitable entre nous et nos collègues du reste du Canada. À Montréal, deux jeudis de paie ont été marqués par un concerto pour crécelles, cloches à vaches et sifflets dans l'atrium, exécuté par un orchestre de quelques centaines de membres.

Ajoutez le travail des gens de la CSN, entre autres les graphistes (des maudites belles pancartes et un macaron citron portés fièrement), des gens de la vie syndicale et des communications, de nos conseillers de la Fédération et vous avez tous les ingrédients d'une opération menée rondement.

Le cœur de notre grogne, c'était une différence de 5% entre nous et les employés de CBC/Radio-Canada du reste du Canada. Et cet écart sera bientôt chose du passé. Il faut aussi dire que le ton à la table n'était pas à la confrontation, mais a donné lieu à des échanges francs et ouverts où chacun a cherché des zones de compromis acceptables.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE : LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024

Vous êtes invités à participer à une AG extraordinaire en visioconférence dès 9h00 le samedi 28 septembre 2024.

- OBJET**
- adoption de la lettre d'entente prévoyant les augmentations de salaires en 2024 et 2025,
 - prolongement de notre convention jusqu'au 31 mars 2026,
 - mise en place des comités de relations de travail à Montréal
 - opération de médiation-arbitrage concernant des griefs d'interprétation de notre convention

Vous recevrez par courriel un avis de convocation officiel, avec les instructions pour s'inscrire à l'AG.

Ce qui était non négociable : obtenir 5% rétroactif au 1er avril 2024. Comme l'entente de principe prévoit un prolongement de la convention jusqu'au 31 mars 2026, elle devra faire l'objet d'un vote lors d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 septembre. L'objectif est de signer le 30 septembre.

Un dernier détail : tous ceux et celles qui ont quitté CBC/Radio-Canada entre le 1er avril et le 30 septembre toucheront leur part de rétro. On ne laisse personne derrière. Cette entente montre à quel point la solidarité est payante et que, parfois, il suffit de quelques mesures d'un concerto dérangeant pour obtenir gain de cause. Comme disait l'autre, merci pour votre beau programme.

MONTRÉAL



Jeudi 2 mai

RIMOUSKI



Jeudi 16 mai

TROIS-RIVIÈRES



Jeudi 30 mai

SHERBROOKE



Jeudi 13 juin

QUÉBEC



SAGUENAY



MONCTON



ROUYN-NORANDA



À voir pages suivantes :

- Ce que prévoit l'entente de principe
- Rencontre avec le ministre St-Onge : plaidoyer pour la survie de CBC/Radio-Canada
- Fonds de pension, le partage des surplus se poursuit
- Nouveaux délégués

...CE QUE PRÉVOIT L'ENTENTE DE PRINCIPE

Rappelons que nos demandes étaient :

➤ OBTENIR 5 % AU 1ER AVRIL 2024, SOIT LA MÊME AUGMENTATION SALARIALE QUE LE ROC;

➤ METTRE EN PLACE À MONTRÉAL DES CRT LOCAUX COMME C'ÉTAIT DÉJÀ LE CAS DANS LES STATIONS RÉGIONALES. CONVENIR DE PISTES DE SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LE FORT VOLUME DE GRIEFS D'INTERPRÉTATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE TOUJOURS EN COURS.

Nous pouvons affirmer que l'entente de principe obtenue le 10 septembre dernier est en tous points conforme au mandat qui nous a été confié.

Très tôt lors des pourparlers, la direction de Radio-Canada nous a annoncé son intention de lier une majoration de l'augmentation du 1er avril 2024 à une prolongation d'un an de notre convention actuelle, dont l'échéance est prévue en 2025.

Ainsi, les parties ont convenu des points suivants :

➤ En plus de l'augmentation de 2,25 % consentie au 1er avril 2024, l'employeur verse une nouvelle augmentation de 2,75 %, entièrement rétroactive au 1er avril dernier. Par effet composé (l'augmentation de 2,75 % s'appliquant aux salaires déjà majorés de 2,25 %), il s'agit donc d'une augmentation de 5,06 %. Les primes variables, comme le temps supplémentaire et la prime de nuit, seront aussi bonifiées de 2,75%, entre le 1er avril 2024 et la date de la signature de l'entente. Les mauvaises langues diront qu'il aurait été difficile de programmer Workday autrement, mais bon, pour cette fois, nous ne nous en plaignons pas.

➤ La convention collective est donc renouvelée pour une durée d'un an; l'échéance de cette nouvelle convention est le 31 mars 2026;

➤ Une augmentation salariale de 1,5 % est accordée pour l'année 2025-2026 et sera versée à compter du 24 mars 2025;

➤ Dans l'éventualité où l'augmentation du financement du Conseil du Trésor serait supérieure à 1,5 %, les parties reprennent les discussions.

HAUSSE DE SALAIRE

Ces comités favorisent les discussions entre délégués et gestionnaires locaux pour trouver des solutions aux enjeux soulevés, qu'ils soient en lien avec l'application de la convention collective, l'organisation du travail ou encore le climat de travail.

La présente entente prévoit les éléments suivants :

- La formalisation des CRT locaux dans les stations hors Montréal ainsi que la création d'un CRT à Sept-Îles
- La création d'un projet pilote de CRT locaux à Montréal

À Montréal, en fonction du très grand nombre de salarié-es concernés, des CRT locaux seront mis en place, pour la prochaine année, en fonction des regroupements suivants :

Regroupement 1 :

- CBC-Montréal
- Information et actualité
- Production
- Radio et audio
- Télévision générale



DES COMITÉS DE RELATIONS DE TRAVAIL LOCAUX POUR TOUTES LES STATIONS

Regroupement 2 :

- Communications
- Finances et planification stratégique
- Infrastructures et technologies des médias
- Revenus et solutions médias
- Services numériques

En raison de leur caractère non prioritaire, des centaines de griefs n'aboutissent jamais en arbitrage. C'est le cas, notamment, de tous les griefs relatifs aux projets inter-unités, au non-respect des monographies d'emploi ou en ce qui a trait aux exigences et critères arbitraires lors de l'affichage de certains postes.

Afin de régler ce problème, les parties ont convenu de la procédure suivante, qui se décline en trois temps :

- 1 Un processus de médiation en présence des services du ministère fédéral du Travail afin de tenter de parvenir à des ententes;
- 2 Les griefs non réglés sont soumis à un médiateur-arbitre choisi par les parties. En fonction des lectures respectives des parties, transmises oralement et par écrit, celui-ci fait ses recommandations. Les parties peuvent s'entendre et suivre la recommandation, ou décider de poursuivre le processus vers l'arbitrage;
- 3 Les griefs n'ayant pu faire l'objet d'une entente sont par la suite soumis à un processus d'arbitrage traditionnel – cependant, ils sont traités en priorité, au même titre que les mesures disciplinaires.

UNE MÉDIATION PRÉ-ARBITRALE

Nous sommes d'avis qu'une telle procédure de médiation pré-arbitrale permettra enfin un dénouement pour de nombreux litiges d'interprétation de la convention que nous avons avec CBC/Radio-Canada. Qui plus est, le règlement de ces dossiers nous évitera d'avoir à les ramener à la table de négociation à chaque renouvellement de convention collective. Avec l'espoir que les négociations futures puissent se régler dans des délais plus acceptables que ceux auxquels CBC/Radio-Canada nous a habitués par le passé.



RENCONTRE AVEC LA MINISTRE ST-ONGE : PLAIDOYER POUR LA SURVIE DE CBC/RADIO-CANADA

La ministre du Patrimoine, Pascale St-Onge, a livré un vibrant plaidoyer à l'intention des syndiqués de CBC/Radio-Canada et lancé un appel à l'aide pour assurer la survie de l'entreprise. Lors d'une rencontre avec les présidences des quatre organisations, dont le STTRC, la ministre a reconnu qu'il lui reste peu de temps pour assurer un financement pluriannuel stable et adéquat; des élections pourraient être déclenchées dès cet automne.

Les présidences des syndicats présents à Radio-Canada partagent ce sentiment d'urgence, mais ils ont toutefois fait remarquer à la ministre que parmi les obstacles majeurs, il y a les actuels dirigeants de la société et leurs comportements. Le versement de 18 millions \$ de primes alors que l'incendie guette la Maison illustre assez bien ce manque de lucidité. Cela ne fait que donner un peu plus de munitions à ceux et celles qui militent pour un « définancement » de CBC/Radio-Canada.

Nul n'est dupe dans les rangs syndicaux : couper CBC, c'est mettre à mal Radio-Canada. Le STTRC est favorable à une révision par la Société civile du mandat du diffuseur public et milite activement avec la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC) et la CSN pour une modernisation des règles de gouvernance.

Nous avons rappelé à la ministre que s'il lui est interdit d'intervenir dans la gestion de la SRC, c'est elle qui nomme le ou la PDG et les membres du conseil d'administration. Elle est aussi en mesure d'envoyer des messages sur ses attentes face à la conduite des dirigeants de CBC/Radio-Canada.

FONDS DE PENSION : LE PARTAGE DES SURPLUS SE POURSUIT

Après nous avoir versé notre part pour les années 2021 et 2022, les gestionnaires de notre fonds de pension amorcent les démarches en vue du partage du surplus de 2023. En gros, 53 millions \$ plus les intérêts qui courent depuis le 1er janvier 2024. Mais il faudra être patient, l'inspecteur général des institutions financières, gardien de la saine gestion des fonds de pension au Canada, demande à nouveau que les retraités se prononcent individuellement avant d'autoriser le partage. La bonne nouvelle : la réponse sera valable pour cinq ans.

Le versement de notre part devrait donc avoir lieu vers la fin de l'hiver 2025 ou au printemps 2025. Et selon les informations préliminaires, nous pourrions à nouveau nous partager 53 millions \$ pour l'année 2024. Le conditionnel est de mise, les gestionnaires constateront l'état de santé de notre fonds au début de 2025.

Pourquoi ces surplus? Les excellents rendements des placements, d'une part, et le fait que nous contribuons toujours au fonds malgré les surplus. La loi est ainsi faite que nous recevons de la main gauche une partie de ce que nous avons versé de la main droite. Notre fonds dépasse depuis 2021 les plafonds maximums en matière de solvabilité et de capitalisation. L'objectif d'un fonds de pension est de... payer des pensions, pas de constituer un bas de laine. Ce n'est pas un véhicule d'épargne. De là découle une limite aux surplus possibles et l'obligation de les partager si celle-ci est dépassée.

NOS NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

ÉRIC MARAPIN Substitut, soutien admin. et production

Je suis à la SRC depuis 2018. D'abord un an coordonnateur postproduction à TOU.TV et présentement agent - acquisition diffusion, depuis 4 ans. Je suis monteur Avid depuis 33 ans, en dramatique et documentaire. Marié, deux enfants et grand-père! J'ai été délégué à l'AQTIS pour aider les membres. Je me suis présenté pour aider les gens qui ont besoin d'aide et d'écoute de leur situation. Et je pourrais les guider à trouver des ressources, comme d'autres l'ont fait pour moi.



VINCENT DUMONT Délégué, Québec

Je me présente, Vincent Dumont, technicien avancé de maintenance - endroits isolés. Depuis 23 ans aux « Émetteurs » à Radio-Canada, j'ai vu de nombreuses situations d'expansion et de contraction au fil des budgets, année après année. Mais une chose est certaine, c'est que vous mettez tous du cœur dans votre travail et vous donnez le meilleur de vous-même afin d'offrir un service de qualité. Je ferai donc de mon mieux pour vous aider à travers vos défis. Ma vision globale de Radio-Canada et mon contact avec les régions me permettent d'avoir un regard différent sur les problèmes rencontrés.

Au plaisir de collaborer ensemble!

